



CRÉER UNE UNION COMMERCIALE

 VOS ATTENTES	<ul style="list-style-type: none">• Représenter le secteur économique• Défendre les intérêts locaux• Promouvoir, Dynamiser, Animer l'activité commerciale d'un territoire• Participer à l'aménagement local
 NOTRE RÉPONSE	<ul style="list-style-type: none">• Accompagnement à la création de l'association : statuts, réglementation, fonctionnement.• Accompagnement de la constitution du bureau• Information sur les tâches et les commissions d'organisation• Etablir un plan de communication et d'animations commerciales
 LES +	<ul style="list-style-type: none">• Mise en évidence des intérêts économiques locaux• Créer une visibilité commerciale collective• Etre un interlocuteur unique identifié sur un territoire
 PUBLIC CONCERNÉ	<ul style="list-style-type: none">• Commerçants• Une union commerciale en sommeil
 INFORMATIONS PRATIQUES	<ul style="list-style-type: none">• Accompagnement de l'association commerciale sur sa stratégie, son organisation administrative, ses programmes d'animations, sa communication, son budget et la recherche de financement, la gestion de la relation avec la collectivité.

VOTRE CONTACT

Caroline Couallier

Fougères/Vitré | Commerce | 02 99 94 75 15

Chantal Milbeo

Rennes | Commerce | 02 99 33 66 18

Jocelyne Seigneur

Saint-Malo | Commerce | 02 99 20 29 09

CCI Ille-et-Vilaine - 2 Avenue de la Préfecture - 35000 Rennes - 02 99 33 66 66